

Procès verbal Bureau syndical du 5 novembre 2024 – Champniers-Reilhac

Étaient présents :

Collège régional : Colette LANGLADE

Collège départemental : Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES, Pascal BOURDEAU

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Emmanuel DEXET, Bernard JARRY, Marie-Jeanne DARTOUT, Paulette LACROIX, Sébastien FISSOT, Fabien HABRIAS, Isabelle HECKELMANN, Solange COTTA, Chantal GARRIGOU-GRANDCHAMP, Gérard CHAPEAU, Dominique MARCETEAU, Francine BERNARD, Philippe FRANCOIS, Jean LE GOFF, Lucien COINDEAU

Excusés et absents :

Collège régional : Mélanie PLAZANET, Jean-Pierre RAYNAUD, Florence JOUBERT

Collège départemental : -

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Stéphane SEYER, Henri SEEGER, Julien MARIÉ, Bernard VAURIAC, Pascal MECHINEAU, Pierre HACHIN, Albert VIROULET, Christian DESROCHE, Roland GARNICHE, Pierre MILLET-LACOMBE, Claudine LATHIERE, Jean-Michel CHABAUD, Loïc GAYOT

Ont donné pouvoir :

Collège régional : Mélanie PLAZANET à Colette LANGLADE

Collège départemental : -

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Henri SEEGER à Bernard JARRY, Claudine LATHIERE à Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES, Christian DESROCHE à Sébastien FISSOT

Membres	En exercice	Présents	Présents et représentés	Valeur d'une voix	Total voix par collège	Total des voix
Collège des Régions	4	1	2	26.76	53.52	101.16
Collège des Départements	2	2	2	14.82	29.64	
Collège des communes, communautés de communes et villes-portes	28	15	18	1	18	
TOTAL	34	18	22	-	101.16	

Le quorum est atteint.

Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES accueille les participants et remercie la commune pour le prêt de la salle.

Ouverture de séance à 18h05.

La présidente constate que le quorum est atteint.

Jean LEGOFF est désigné secrétaire de séance.

Le compte-rendu du Bureau syndical précédent, est adopté à l'unanimité.

Point d'information - Révision de la charte du Parc

Frédéric Dupuy, directeur-adjoint indique que Marie Chavez, ici présente, a pris ses fonctions de Chargée de mission révision de la charte, en remplacement de Laure Martin-Gousset.

Un point est fait sur l'état d'avancement du travail :

- La phase d'écriture est en cours depuis juillet. Le comité de relecture s'est réuni en juillet pour acter les ambitions et orientations. Les fiches mesures sont actuellement en cours d'écriture par les techniciens.
- Un COPIL se tiendra à l'issue de cette rédaction afin de soumettre le projet aux services de la Région, pour retour d'un avis technique dans les 2 mois.
- Le rapporteur désigné auprès du CNPN est Jacques Charon, président du PNR des Boucles de la Seine normande
- La validation du préambule pourra être proposée lors d'un Bureau dédié à la Charte
- Le travail sur la révision des statuts a débuté avec la tenue d'un 1^{er} COPIL le 9 octobre. La présidente doit aller rencontrer les représentants de la Charente (Département, communes candidates). Un COTECH se tiendra en suivant. Un tableau comparatif de la gouvernance des 5 PNR de Nouvelle-Aquitaine sera adressé avec le compte-rendu du COPIL.

1/ Election d'un vice-président chargé de la Commission Urbanisme, Patrimoine, Paysages - Délibération 84-2024

Rapporteur : la Présidente, Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES

1 abstention

Vu l'article 1.2.2.4.1 des statuts du Syndicat Mixte du Parc naturel régional Périgord-Limousin qui précise que :
« Le Bureau exécutif est composé de membres issus du Bureau syndical :

- Président(e) du Syndicat Mixte et 1^{er(e)} Vice-président(e) du Syndicat Mixte ;
- 8 Vice-président(e)s maximum dont le/la Président(e) de la commission GEMAPI.

Hormis le président de la commission GEMAPI, qui est de droit Vice-président, et hormis le 1^{er} Vice-président qui est élu dans les mêmes conditions que le Président, les autres Vice-président(e)s représentant l'ensemble des Collèges sont élus par le Bureau syndical au scrutin uninominal à deux tours. Chaque Vice-président préside une commission thématique. »

Le bureau exécutif en place a été installé lors du Bureau syndical du 11 mai 2023 à Champsac (délibération n° 48-2023) et se compose ainsi :

- **Pascal MÉCHINEAU**, 1^{er} vice-président, délégué aux Finances, Gouvernance, Ressources humaines et Président du Conseil d'orientation et de développement
- **Philippe FRANCOIS**, Président de la Commission GEMAPI, vice-président délégué aux Milieux aquatiques
- **Pascal BOURDEAU**, vice-président délégué à la Biodiversité
- **Sébastien FISSOT**, vice-président délégué à la Forêt, Agriculture, Circuits courts
- **Julien MARIÉ**, vice-président délégué au Tourisme et Communication
- **Lucien COINDEAU**, vice-président délégué à la Culture, Education au territoire, Implication
- **Gilbert CHABAUD**, vice-président délégué à l'Urbanisme, Patrimoine, Paysages
- **Colette LANGLADE**, vice-présidente déléguée à la Transition écologique et adaptation au changement climatique

Les vice-Présidents président les Commissions liées à leur délégation.

A la suite du décès de Monsieur Gilbert CHABAUD, il convient d'élire un.e vice-président.e en charge de la Commission Urbanisme, Patrimoine, Paysages.

Il/elle perçoit une indemnité votée lors du Comité syndical le 13 décembre 2022.

La Présidente du Parc propose la candidature de monsieur Jean LE GOFF, déjà impliqué dans cette commission puisqu'il secondait Gilbert CHABAUD.

Il est proposé d'autre part de désigner un.e élu.e délégué.e du Bureau syndical qui pourra le secondier : Mme Isabelle HECKELMANN propose sa candidature.

Pour ces élus désignés, et seulement sur la base d'un ordre de mission signé préalablement par la Présidente, des frais de déplacement pourront leur être versés.

→ À la majorité, le Bureau syndical élit Jean LE GOFF, délégué de la ville-porte de Nexon, vice-Président du Parc et Président de la Commission Urbanisme, Patrimoine, Paysages (UPP), l'autorise à signer tout document n'impliquant pas d'engagement financier relevant de cette délégation, désigne Isabelle HECKELMANN, déléguée de la commune de Saint-Paul-la-Roche, pour secondier le vice-président à la Commission UPP et autorise la Présidente à signer tout document en lien avec ces décisions.

2/ Validation du Plan pluriannuel de gestion (PPG) Dronne Amont et dépôt de la Déclaration d'intérêt général (DIG) - Délibération 83-2024

Rapporteur : Philippe FRANÇOIS

Le transfert de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) a été réalisé par les communautés de communes Pays de Nexon - Monts de Châlus, Périgord Nontronnais et Périgord Limousin au profit du Parc naturel régional Périgord-Limousin (PNRPL) pour le bassin versant de la haute Dronne (incluant la Côte) en date du 31 janvier 2023. Cette compétence couvre plusieurs volets, dont l'aménagement des bassins hydrographiques, l'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canaux et plans d'eau, la défense contre les inondations, la protection et la restauration des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines, conformément à l'article L.211-7 du Code de l'Environnement.

En juillet 2023, le Parc a recruté un chargé de mission GEMAPI pour animer cette compétence.

Afin de bénéficier des aides publiques pour la réalisation de projets visant à préserver et améliorer la qualité des cours d'eau du bassin versant de la Dronne Amont, il est nécessaire de mettre en place un Programme pluriannuel de gestion (PPG). Ce travail, initié au second semestre 2023, s'est achevé en septembre 2024 avec la validation du programme en Commission GEMAPI le 29 juillet 2024 et en Comité de pilotage le 20 septembre 2024. Le programme d'actions, annexé à la présente délibération, comprend 9 orientations stratégiques déclinées en 26 actions, prévues pour une durée de 5 ans à compter de sa validation par le Préfet.

Le financement du programme d'actions, d'un montant prévisionnel de 2,565 millions d'euros, provient principalement de subventions publiques, attribuées en fonction des actions réalisées par l'Agence de l'eau Adour-Garonne, la Région Nouvelle-Aquitaine, l'Union Européenne et les Départements. Conformément aux statuts du PNRPL, certaines actions verront leur reste à charge supporté par les collectivités ayant transféré la compétence GEMAPI au Parc. Pour d'autres actions, ce reste à charge sera à la responsabilité des propriétaires bénéficiant directement du projet.

Les montants joints au programme sont des estimations prévisionnelles et seront ajustés annuellement en fonction de l'avancement du programme.

Pour devenir opérationnel, le PPG doit faire l'objet d'une déclaration d'intérêt général (DIG) par arrêté préfectoral. Il sera également associé à une déclaration loi sur l'eau (DLE) et sera soumis à une enquête publique conformément aux dispositions en vigueur.

→ À l'unanimité, le Bureau syndical valide le programme d'actions composant le PPG Dronne Amont et son financement, autorise la Présidente à présenter les dossiers DIG et DLE auprès des services de l'État et autorise la Présidente à signer tout document en lien avec ce dossier.

3/ Culture occitane : participation au Centenaire Marcelle Delpastre – Délibération 86-2024

Rapporteur : Lucien COINDEAU

L'année 2025 marquera le centenaire de la naissance de Marcelle DELPASTRE, figure emblématique de la culture limousine, à la fois poète et paysanne (1925- 1998)

La Région Nouvelle-Aquitaine souhaite porter un coup d'éclairage sur ce centenaire et coordonne l'élaboration d'un programme d'événements et manifestations à l'échelle du territoire régional.

Les Pnr Périgord-Limousin et Millevaches en Limousin (où est née Marcelle DELPASTRE), porteurs de politiques en faveur de la culture occitane, ont été invités à participer au comité de pilotage mis en place par la Région fin juin 2024 et ensemble, préparent actuellement cette célébration par l'accompagnement notamment de la Compagnie Lilo, dans la préparation du spectacle « Marcelle à l'oreille ».

Cet accompagnement porte sur la création du mobilier du spectacle faisant appel aux savoir-faire des métiers d'art (feutre, bois, travail de la corne, broderie...) de nos territoires et le soutien à la création contemporaine occitane.

La compagnie, cherchant des soutiens financiers à la production et à la fabrication du spectacle, sollicite pour conforter ses dossiers de demande, des lettres d'engagement de préachat du spectacle par des structures de diffusion manifestant l'intérêt que celles-ci portent au spectacle. A ce titre, elle sollicite nos Parcs qui envisagent de proposer ce spectacle dans le cadre du centenaire.

Les élus indiquent qu'il est nécessaire que les communes du Parc s'approprient cette culture.

L'inquiétude sur le financement des futures actions culturelles est évoquée, du fait du contexte économique et de la baisse des ressources des collectivités.

→ À l'unanimité, le Bureau syndical accepte de produire une lettre d'engagement de préachat du spectacle par le PNRPL, à hauteur de 1 000 € et autorise la Présidente à signer tout document en lien avec ce dossier.

Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES remercie l'Assemblée pour son attention.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15.

La présidente,
Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES